

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2021/44

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PERMISSION DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU la demande en date du 12 décembre 2021 par laquelle M. DUBOIS Steven demeurant 83 rue de Reuilly 75012 PARIS sollicite l'autorisation d'installer un camion outillages sur le parking du Chef lieu le samedi 8 janvier 2022 de 10h à 18h;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'état des lieux ;

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 8 janvier 2022, M. DUBOIS est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'un camion outillages sur le parking du Chef lieu.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée pour le samedi 8 janvier 2022 de 10h à 18h. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 :

Le pétitionnaire veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Article 4 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non respect par l'occupant des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,

A Saint Jean de Tholome le 17 décembre 2021

Le Maire,
Sabrina ANCEL.

